

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Séance du mardi 27 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept août l'assemblée régulièrement convoquée le 21 août 2024, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL.

Sont présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés :

Excuses :

Absent : Michel BLIGUET

Secrétaire de séance : Eliane PRATS

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2024 est approuvé.

10 voix **POUR**

2. Pépinière départementale - Soutien aux communes

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Mme la présidente du Conseil Départemental concernant les projets de réalisation d'espaces verts qui s'adaptent au changement climatique. M. le Maire informe que l'impact de la sécheresse que subissent plusieurs départements dont fait partie le département des Pyrénées orientales, a conduit à des restrictions concernant l'usage de l'eau d'où la nécessité de changer nos habitudes et d'adapter nos plantations.

Dans ce sens, le Conseil Départemental propose d'accompagner les communes pour la réalisation des projets d'espaces verts à travers la fourniture de plants d'arbres et arbustes issus de la pépinière départementale, qui s'adaptent au climat actuel et moins gourmands en eau.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire le choix des plants dans la liste fournie par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- le choix de la liste suivante :

Pour VILLERACH

PLANTE	NATURE DE LA PLANTE	QUANTITE
ERABLE CHAMPETRE	Arbres de Moyen et Haut jets	1
MIMOSA QUATRE SAISONS	Arbres de Moyen et Haut jets	2
OLIVIER	Arbres de Moyen et Haut jets	2
MURIER NOIR	Arbre d'ombrage et racines nues	2
ABELLA A GRANDE FLEURS	Arbustes	3
AUBEPINE DES INDES	Arbustes	2
GOYAVIER DU BRESIL	Arbustes	1
HIBISCUS DE SYRIE	Arbustes	1
LAURIER ROSE	Arbustes	1
VERONIQUE ARBUSTIVE	Arbustes	3
LAVANDE OFFICINALE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE DE JERUSALEM JAUNE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	7
SAUGE DE JERUSALEM ROSE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	1
GLYCINE MAUVE	Plantes basses couvre-sols – Montagne	2
JASMIN BLANC D'HIVER	Plantes basses couvre-sols – Montagne	1

Pour CLARA

PLANTE	NATURE DE LA PLANTE	QUANTITE
ABELLA A GRANDE FLEURS	Arbustes	2
ARBRE A PERRUQUE POURPRE	Arbustes	2
BRUYERE A BALAI	Arbustes	3
COTONEASTRE DE FRANCHET	Arbustes	2
GAURA DE LINDHEIMER	Arbustes	5
LANTANIER	Arbustes	5
PLUMBAGO DU CAP	Arbustes	2
SAUGE AFGHANE	Plantes basses couvre-sols – Plaine et piémont	2
SAUGE ARBUSTIVE VIOLETTE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE DE JERUSALEM JAUNE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE DE JERUSALEM ROSE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE OFFICINALE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE PETITE FEUILLE VIOLETTE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE PETITE FEUILLE ROUGE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2
SAUGE PETITE FEUILLE ROUGE/BLANCHE	Plantes basses couvre-sols - Plaine et piémont	2

- **Autorise** M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

10 voix POUR

3. Convention de mise à disposition de service de secrétariat de mairie et refacturation entre la commune de Clara-Villerach et la Communauté de Communes Conflent Canigó - CCCC

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les difficultés à recruter un ou une secrétaire de mairie et les informe que la Communauté de Communes du Conflent Canigó propose la mise à disposition de ses services aux communes membres et parmi les services proposés, la mise à disposition du service administratif (notamment, l'administration générale, comptabilité, ressources humaines).

M. le Maire fait lecture des clauses de la convention dont un résumé ci-après :

- L'objet de la convention : la mise à disposition d'une secrétaire de mairie et le remboursement des frais engagés par cette mise à disposition ;
- Temps de travail hebdomadaire : 8h par semaine ;
- Statut de l'agent : employé de la communauté de communes ;
- Instructions adressées à la secrétaire mise à disposition : M. le Maire peut adresser directement à l'agent mis à disposition toute instruction nécessaire des tâches et missions qu'il confie au service. Il contrôle l'exécution des tâches et missions confiées.
- Délégation de signature consentie à la secrétaire mise à disposition : M. le Maire peut le cas échéant, donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à la secrétaire mise à disposition pour l'exécution des missions confiées ;
- Modalités financières : la commune s'engage à rembourser à 100% toutes les charges engendrées par la mise à disposition. La facturation aura lieu une fois par trimestre.
- Entrée en vigueur de la convention : le 1er juillet 2024
- Durée de la convention : 6 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.
- Litiges relatifs à la présente convention : relève de la compétence du tribunal administratif de Montpellier. Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **D'Approuver** les clauses de la convention
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à cette convention.

10 voix POUR

4. Installation d'outil de télégestion de l'éclairage public - aide de Sydeel - FNCCR

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du Sydeel et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à apporter un soutien aux collectivités dans le cadre des programmes ACTEE.

Devant le besoin d'intensifier la rénovation énergétique du parc d'éclairage extérieur et la connaissance des installations, le sous-programme Lum'ACTEE vise à apporter un soutien aux collectivités par l'attribution d'un fonds permettant de réduire les coûts des opérations liées à la transition énergétique par la mise à disposition d'un outil de suivi de mesure des consommations et de pilotage à distance des installations d'éclairage public permettant ainsi de simplifier leurs actions.

M. le Maire précise que le Sydeel s'est porté candidat à ce sous-programme afin de proposer des aides financières aux communes pour l'installation de ce système de pilotage.

Une simulation financière a été faite par le Sydeel pour la commune de Clara-Villerach à savoir :

- La commune aura besoin de 3 modules (EPNRJ) ;
- **Montant global estimatif** de la prestation (fourniture et pose) : 1 896.00 €
- **Montant estimatif** de l'aide de la FNCCR : 436.68 € (montant plancher susceptible d'évoluer en fonction du retour de l'AMI)
- Reste à charge pour la commune : 1 459.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
Décide :

- **D'Approuver** l'installation d'outil de télégestion d'éclairage public.

10 voix POUR

5. Questions diverses

- M le Maire présente un devis de 636.84€ pour finaliser les travaux des Toilettes publiques : accepté par **10 voix POUR**
- Monsieur le Maire présente un devis de 2 317 € proposé par la Régie du Conflent pour l'installation des réseaux d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la réhabilitation du Cortal (route de Villerach) en vue de la création d'un gîte et d'un café de pays : accepté par **10 voix POUR**.
- À la suite d'un entretien avec Mme Aude Vives, vice-présidente du Conseil départemental, Monsieur le Maire informe de la possibilité de demander une subvention issue des amendes pour infractions au code de la route. Cette subvention serait destinée à l'entretien de la traverse CV6 ainsi qu'à la réfection de la rue des Mimosas. Il est proposé de réaliser un état des lieux des voiries à rénover. Un devis global sera demandé à Eurovia pour l'ensemble des travaux nécessaires. Le Conseil fixe le budget total du projet à 31 000 €. Selon le montant de la subvention obtenue, la Commission des affaires générales déterminera les priorités en fonction de l'urgence des travaux. **Adopté par 10 voix POUR**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.